
*Loi de finances 2024, malgré quelques avancées obtenues par le
ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
beaucoup d'établissements seront mis à la diète !*

**Pour le SNPTES-UNSA, ce projet de loi de finances annihile, de fait,
une politique ambitieuse pour : l'enseignement supérieur et la recherche ;
l'ensemble des personnels ainsi que pour les étudiants et étudiantes**

Le SNPTES, lors du CNESER du mardi 14 novembre, a attribué un avis négatif lors des différents votes portant sur la répartition des moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche prévus, pour nos établissements, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024.

Pour le SNPTES, bien que ce budget apparaisse moins sombre que celui d'autres ministères en annonçant notamment : une hausse de 3,2 % par rapport à l'année 2022 ; la création de 650 postes supplémentaires ; des appels à projets ANR en augmentation ainsi qu'une série de mesures vie étudiante (augmentations des bourses, projets de résidences CROUS, etc.), il n'en demeure pas moins qu'une étude précise de ce projet relativise fortement la possibilité réelle, pour nos établissements, d'exercer leurs missions ou d'appliquer les mesures positives annoncées par la ministre.

En effet, pour le SNPTES, cette augmentation de 3,2% du budget de notre ministère est relative, certains diraient négative, puisqu'elle se décline dans un contexte de hausse importante des prix auxquels sont confrontés, malheureusement, nos établissements. Par ailleurs, ces derniers doivent assurer, dans une large mesure, le coût de mesures RH, que ne veut pas assumer un État qui est pourtant, autonomie ou pas, l'employeur officiel des fonctionnaires et d'une partie substantielle de nos collègues contractuels. Autrement dit, l'État dans l'enseignement supérieur et la recherche, véritable Ubu roi, refuse de financer l'ensemble des mesures RH qu'il a lui-même décidé et rendu, heureusement, impératives.

Pour le SNPTES, cette augmentation du budget consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche est aussi relative puisqu'elle englobe les crédits 2024 de la loi de programmation de la recherche (2021-2030) destinés, notamment, à l'application de l'Accord d'amélioration des rémunérations et des carrières ainsi que des crédits destinés à la recherche.

Cette augmentation, peut-on d'ailleurs parler alors d'augmentation, doit aussi intégrer le fait que les établissements devront, avec les moyens du bord ou sans moyens supplémentaires, mettre en place des annonces décidées au plus haut niveau de l'État comme les projets louables de décarbonation, annoncés par le président de la République, qui nécessitent des moyens et investissements importants ou encore la lutte contre la paupérisation de certains de nos étudiantes et étudiants.

Enfin, pour le SNPTES, comment approuver un projet de loi de finances qui réduit les annonces ministérielles à des vœux pieux et qui, surtout, porte en lui la décision de contraindre les établissements à des mesures d'économie ou à puiser dans leurs fonds de roulement ce qui, pour finir, touchera négativement, à la fois, les personnels, les étudiants et étudiantes, l'offre de formation et la recherche scientifique. Au final, ne nous leurrons pas, faute de moyens suffisants, beaucoup d'établissements vont devoir supprimer des postes de fonctionnaires et des emplois de contractuels.

Quand Bercy comprendra-t-il que financer l'enseignement supérieur et la recherche n'est pas synonyme de gabegie, mais, simplement, un investissement pour les générations futures ainsi que pour l'ensemble de l'économie française ?

Choisy-le-Roi, le 14 novembre 2023